

Avis à tous les titulaires de permis

Veillez prendre note qu'aucun permis de l'Office de la protection du consommateur ne vous sera délivré tant que l'immatriculation de votre entreprise ne sera pas officiellement inscrite auprès du Registraire des entreprises.

Si des changements ont été apportés depuis l'immatriculation, veuillez effectuer les modifications avant de transmettre la demande de permis. Dans le cas où les modifications apportées ne paraissent pas dans le site du Registraire des entreprises du Québec (www.registreentreprises.gouv.qc.ca), veuillez joindre l'un des documents énumérés ci-dessous.

DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi et de les transmettre à l'adresse figurant au bas de cette page. L'absence d'un ou de plusieurs documents retardera la modification demandée au permis. Une demande de modification de permis n'est réputée reçue que si elle contient tous les renseignements et les documents requis.

- Formulaire *Ajout/retrait d'associés ou d'administrateurs*.

Dans le cas où les modifications ne paraissent pas actuellement au Registraire des entreprises du Québec :

- Copie de la *Déclaration modificative* dûment déposée au Registraire des entreprises du Québec (c'est-à-dire portant une estampe de dépôt), copie de l'envoi recommandé comme preuve de dépôt ou encore copie de la confirmation électronique si les modifications ont été effectuées en ligne pour enregistrer le ou les noms des administrateurs ou des associés qui ne le sont pas.

Note : Le formulaire de modification est disponible sur le site Web du Registraire des entreprises du Québec (www.registreentreprises.gouv.qc.ca).

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Les documents doivent être transmis à l'adresse suivante :

Direction des permis et de l'indemnisation
Office de la protection du consommateur
400, boul. Jean-Lesage, bur. 450
Québec (Québec) G1K 8W4

Réservé à l'Office

N° de permis :

N° de commerçant :

NEQ :

Examiné par :

Date :

Réservé à l'Office

Section 1 : Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entité légale :

Numéro de permis :

Section 2 : Associés ou administrateurs à ajouter ou à retirer

<input type="radio"/> Ajout	<input type="radio"/> Retrait
Prénom :	Nom :
Numéro, rue, bureau :	
Ville :	Province :
Code postal :	Téléphone :
Fonction dans l'entreprise :	Cellulaire :
Courriel :	Date de naissance :

<input type="radio"/> Ajout	<input type="radio"/> Retrait
Prénom :	Nom :
Numéro, rue, bureau :	
Ville :	Province :
Code postal :	Téléphone :
Fonction dans l'entreprise :	Cellulaire :
Courriel :	Date de naissance :

<input type="radio"/> Ajout	<input type="radio"/> Retrait
Prénom :	Nom :
Numéro, rue, bureau :	
Ville :	Province :
Code postal :	Téléphone :
Fonction dans l'entreprise :	Cellulaire :
Courriel :	Date de naissance :

Section 3 : Déclaration et certification

Aux fins de la présente section, la notion de demandeur s'applique soit :

- à un individu pour une entreprise individuelle ou;
- aux associés ou aux administrateurs pour une société ou une personne morale (compagnie).

JE DÉCLARE que le demandeur n'est pas un failli non libéré.

JE DÉCLARE que chacun des établissements pour lesquels un permis est demandé respecte la réglementation municipale relative aux usages.

JE DÉCLARE que, au moment de la demande, le demandeur s'est conformé aux dispositions relatives à la publicité légale, si elle est constituée en vertu des lois du Québec.

JE DÉCLARE que le demandeur n'a pas été déclaré coupable, au cours des 3 années précédentes, d'une infraction à une loi ou à un règlement dont l'Office de la protection du consommateur doit surveiller l'application ou d'un acte criminel punissable par voie de mise en accusation seulement et pour lesquels il n'a pas obtenu le pardon.

JE DÉCLARE que le demandeur n'a pas été déclaré coupable, au cours des 3 années précédentes, d'une infraction en vertu des dispositions des articles 165 ou 166 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2) et pour laquelle il n'a pas obtenu le pardon : défaut de tenue de registre pour les recycleurs, défaut de remettre le certificat de vérification mécanique, défaut de respecter les conditions d'immatriculation.

JE DÉCLARE que le demandeur n'a pas été déclaré coupable, au cours des 5 années précédentes, d'une infraction de recel, de fraude ou de vol impliquant un véhicule routier ou ses pièces et pour laquelle il n'a pas obtenu le pardon.

Pour toute déclaration négative, veuillez joindre un document explicatif (le nom de la personne, la nature de l'infraction, la date du jugement et le numéro de dossier du tribunal) en annexe.

Certification

JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans la présente demande et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.

Je reconnais qu'un demandeur de permis doit aviser le président de l'Office de la protection du consommateur, dans un délai de 15 jours, de tout changement aux renseignements fournis lors sa demande de permis.

Signataire dûment autorisé

Fonction

Signature

Date

On entend par « signataire dûment autorisé » un administrateur ou une autre personne autorisée par une résolution du conseil d'administration.

Commet une infraction toute personne qui fait une fausse déclaration dans une demande de permis ou de renouvellement de permis.